



Organisons la riposte syndicale unitaire!

Les salariés de la presse et des médias sont depuis quelque temps dans le collimateur...

Presque aucun groupe, aucun titre, aucun métier n'y échappe. Entre les plans sociaux et les départs (soi-disant volontaires ou à la retraite) non remplacés, ceux qui restent croulent sous la charge de travail, au détriment de la qualité de l'information.

La crise économique est le prétexte idéal des patrons pour accentuer cette destruction des entreprises de presse et des médias, et pour refuser toute forme d'augmentation de salaire. Avec en toile de fond l'appétit sans cesse croissant des actionnaires, qui ne pensent qu'à augmenter leurs dividendes à court terme.

Et quand ce n'est pas la crise, c'est au nom du progrès et de la rentabilité que le patronat impose de nouveaux logiciels d'automatisation des tâches et la mutualisation des équipes (donc la réduction des effectifs et la destruction des équipes rédactionnelles). Sans oublier la course au numérique, dont l'objectif annoncé est la recherche de publicité (c'est encore à prouver) et l'économie de moyens (y compris en termes de droits d'auteur avec la loi Hadopi). La conséquence est la destruction des acquis sociaux (aucune classification claire pour les salariés de la presse Web, salaires au rabais, suppression des correcteurs, maquettistes,

photographes, etc.) et l'uniformisation de l'information.

Un processus qui touche aussi les médias de service public, depuis l'audiovisuel jusqu'à l'AFP en passant par la presse territoriale. Entre réduction des budgets, casse des statuts, non-remplacement des départs en retraite, développement de la précarité et mise sous tutelle du pouvoir politique, l'information de service public est largement mise à mal.

Ces stratégies patronales de course aux profits contre les droits sociaux et la qualité de l'information s'accompagnent d'un développement sans limite de la précarité : rémunération à la pige, intérim, CDD, voire utilisation abusive des Agessa ou des honoraires, tout est bon pour «flexibiliser» et remettre en cause la stabilité de l'emploi, les conditions de travail... et par conséquent les possibilités de mobilisation collective.

Concrètement, les précaires offrent bien des avantages aux patrons de presse. Ces salariés au rabais constituent des variables d'ajustement. Certaines rédactions diminuent autoritairement les tarifs pratiqués, divisés par deux dans certains cas. À prendre ou à laisser.

Jusqu'au protocole d'étape pigiste signé en 2008 par le

patronat de la presse et les syndicats CFTC, CFE-CGC et CFDT. Combattu depuis le début par les autres syndicats de la presse (SNJ, SNJ-CGT, FO et bien sûr CNT), il rabaisait encore les droits des journalistes pigistes. Heureusement, sa contestation au niveau juridique a permis d'en atténuer les effets nocifs.



Le 24 mars dernier, la cour d'appel de Paris, si elle n'a pas annulé le protocole d'étape «pigistes», a tout de même rappelé certains droits. En matière électorale, elle confirme l'interdiction de fixer un minimum de revenu pour être électeur ou éligible, ne gardant que la condition du nombre de fiches de paye. Elle indique que les pigistes doivent être comptés dans l'effectif, qu'ils aient ou non une carte de presse. Ils doivent également être inscrits sur le registre unique du personnel, comme tout salarié. En termes d'assurance-

maladie, la cour rappelle que la convention collective des journalistes (articles 26 et 42) s'applique malgré le protocole : de fait, l'employeur a l'obligation de maintenir le salaire en cas de maladie, maternité ou accident du travail, et ce sans carence. Enfin, la cour donne la possibilité aux journalistes pigistes

qui le souhaitent d'opter pour le calcul de la prime d'ancienneté selon les articles 23 et 24 de la convention collective journalistes. Au final, une première avancée, même si le but reste pour nous l'annulation de ce protocole et la revalorisation des droits des pigistes.

N'est-il pas temps enfin que tous les travailleurs de la presse et des médias s'unissent pour s'affronter ensemble aux

patrons et actionnaires qui suivent tous la même logique? Le SIPM-CNT appelle à construire une riposte syndicale unitaire, en dehors de tout corporatisme et tout sectarisme, pour défendre nos emplois, nos conditions de travail, nos métiers ainsi que la qualité de l'information et sa diversité! De Mondadori à Prisma en passant par les journalistes pigistes du groupe Le Monde ou les cortèges des manifestations contre la réforme des retraites, la voie de la lutte a été ouverte : suivons-là et amplifions la mobilisation!

Sommaire

- ◆ Pages 2 à 4 - Vie des sections syndicales - HFA, Monde diplo, WKF Impact médecine
- ◆ Page 5 - Formation juridique - Création de section syndicale
- ◆ Page 6 - Infos interprofessionnelles - People & Baby, Zones libres
- ◆ Page 7 - Actu sociale - Nucléaire
- ◆ Page 8 - Nos métiers - Fixeurs en banlieue

HFA : défendre les droits des précaires

En mai 2010, le SIPM-CNT a créé une section syndicale au sein de Hachette Filipacchi associés (HFA, groupe Lagardère). Une entreprise de quelque 1 700 salariés où la précarité règne en maître. Retour sur un an d'existence de la section et les élections professionnelles qui ont eu lieu en mars. Notre section existe donc depuis moins d'un an à HFA. Notre représentant de section syndicale est un journaliste pigiste. Dans cette entreprise, les droits des pigistes sont loin d'être respectés. Pourtant les précaires (pigistes et CDD) représentent une partie importante de la masse salariale (près d'un tiers). Il n'existe par exemple pas d'accord qui pré-

conséquent lutter contre le sous-effectif, les heures supplémentaires et le surcroît de travail.

Car aujourd'hui, malgré le récent PSE, les salaires stagnent, les augmentations se font au compte-goutte, et les écarts salariaux sont vertigineux. Quant aux conditions de travail, elles se détériorent : multiplication des heures supplémentaires, sous-effectif entraînant un surcroît de travail insupportable, arrêts maladie non remplacés, destruction des métiers sous prétexte de polyvalence. À cela s'ajoute la valse des déménagements, des externalisations et une réduction budgétaire pour les sous-traitants (restaurant d'entreprise, cafétéria, nettoyeurs, etc.). Le tout accompagné d'un système

Défendre les précaires, c'est aussi défendre les conditions de travail de tous les salariés

cise l'ensemble des droits des pigistes, alors que cela existe dans de nombreuses entreprises de presse. Un tel accord permettrait d'inscrire noir sur blanc, voire d'améliorer, l'ensemble de leurs droits. Défendre les précaires, c'est aussi défendre les conditions de travail de tous les salariés, c'est exiger des embauches, et par

de «management» hiérarchique agressif, digne d'une grande entreprise cotée au CAC 40.

Résultat : des équipes divisées, des salariés en arrêt maladie, en dépression, complètement démotivés, malgré tout leur attachement à leur métier. Drôle de façon de gérer les «risques psychosociaux en entreprise»...



Les élections professionnelles

Nous avons décidé de présenter une liste à ces élections, au sein du collège «cadres et journalistes». Cette liste comportait deux salariés : un journaliste pigiste «permanent» et une journaliste. Le premier tour a eu lieu le 10 mars dernier. La CNT a obtenu 30 voix. Le quorum n'ayant pas été atteint, un second tour a été organisé le 24 mars. Lors de ce second tour, il y a eu encore moins de votants, mais la CNT a obtenu le même nombre de voix qu'au premier tour. Si les syndicats CGT-CFDT, qui avaient présenté une liste commune, restent largement majoritaires, suivis du SNJ et de FO,

ces élections nous apportent deux enseignements. Tout d'abord une très forte abstention, qui laisse entendre que beaucoup de salariés ne se sentent pas représentés par les syndicats en place depuis longtemps. Ensuite, une émergence non négligeable de nouveaux syndicats, la CNT et SUD.

En effet, avec à peine dix mois d'existence, la CNT a tout de même recueilli un peu plus de 3 % des voix. Surtout, ces élections nous ont permis de nous faire largement connaître non seulement auprès des salariés permanents, mais aussi des précaires.

Notre présence à ces élections a forcé la direction à respecter les règles. Ainsi, lors des négociations du protocole d'accord préélectoral, qui fixe les condi- ●●

Coup double pour la CNT

Le Monde diplomatique peut «s'enorgueillir», à l'aube de 2011, d'une section syndicale SIPM-CNT. Celle-ci a présenté un titulaire et un suppléant, sur une liste commune SNJ-CGT - SIPM-CNT, à l'élection des délégués du personnel qui s'est tenue le 24 janvier. Sur 27 électeurs et électrices inscrit(e)s, 21 se sont exprimé(e)s et ont élu à la moyenne de 19 voix deux titulaires et deux suppléants. L'unité syndicale ne sera pas de trop au moment où Le Monde, qui

possède 51 % des actions de la société Le Monde diplomatique SA, a changé de mains et que ses nouveaux propriétaires s'attellent à une réorganisation générale des différentes rédactions. Signalons que Le Monde diplomatique est aussi détenu à 49 % – ce qui lui assure son indépendance éditoriale et gestionnaire – par deux associations, l'une regroupant l'ensemble du personnel et l'autre ses lecteurs (Les Amis).

••• tions des élections et leur déroulement, la CNT était le seul syndicat à demander d'améliorer, par rapport aux critères légaux, les modalités d'accès des journalistes pigistes aux qualités d'électeurs et d'éligibles. Parce que nous estimons qu'il faut qu'un maximum de salariés, précaires ou non, puissent participer à ces élections, se faire entendre et, plus largement, se battre pour leurs droits.

Ces élections ne constituaient pour nous qu'une étape, qui nous a permis de mettre en avant nos revendications :

- L'embauche des précaires, contre le sous-effectif et la surcharge de travail. Pigistes « permanents » ou réguliers = CDI ! CDD à répétition = CDI !
- Le respect des droits des salariés précaires.
- Des augmentations collectives significatives.
- La réduction des écarts de salaires, avec une revalorisation des plus petits revenus.
- L'arrêt des fermetures de titres et des baisses de pagination.
- L'arrêt des heures supplémentaires non payées et non récupérées.
- Le respect de nos métiers, de nos compétences, et une véritable considération pour nous, salariés, sans que notre entreprise n'enregistrerait aucun bénéfice !

Notre section va maintenant nommer sa nouvelle représentante. Afin de continuer notre travail syndical de terrain, de nous faire entendre et de conquérir de nouveaux droits.

Face à une direction qui privilégie les actionnaires et non le bien-être des salariés et la qualité du travail, il est urgent de développer un syndicalisme indépendant, autogestionnaire et combatif.

Seule la lutte paye !

La situation sociale chez WKF

Le sigle signifie Wolters Kluwer France. Il pourrait tout aussi bien être *Workers're Kleenex* (« les travailleurs sont des Kleenex »), tant la politique sociale qui règne dans cette filiale d'un groupe d'édition et de presse néerlandais est alarmante. Le dernier phénomène a été le licenciement soudain et brutal du directeur des relations humaines. En soi, quand un patron licencie un autre dirigeant, nous ne pouvons que nous en féliciter. En l'espèce, la réalité est plus difficile. Car depuis quatre ans, ce sont trois PDG

de travail. Et tout ceci sans compter les NAO (négociations salariales annuelles) que la direction s'était engagée à clore tous les ans au 30 mars, et qui pour 2011 n'ont toujours pas commencé et sont repoussées à mai au plus tôt...

Le résultat de ce chaos entretenu par la direction de WKF est la persistance des situations d'inégalités préjudiciables aux salariés et le développement plus qu'inquiétant des « risques psychosociaux » (multiplication des arrêts maladie), nouveau terme à la mode pour désigner la souffrance au travail (voire l'aliénation

« Risques psychosociaux », nouveau terme à la mode pour désigner la souffrance au travail

et quatre DRH qui se sont succédé... De ce fait, toutes les négociations menées jusqu'à présent sont suspendues. Une suspension qui permet à la direction d'organiser le chaos. Il a fallu batailler pour que le nouveau PDG reçoive les organisations syndicales ensemble.

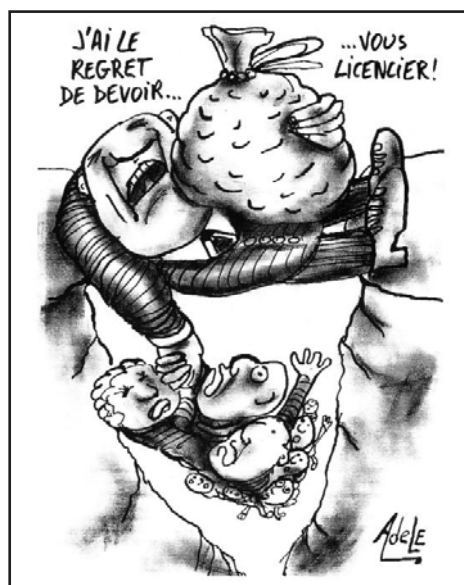
Si le départ du DRH n'est pas une remise en cause des négociations, puisqu'elles se sont déroulées

dans un calendrier chaotique ces dernières années, il présage tout de même d'un avenir pour le moins compliqué... En effet, la liste des négociations ouvertes depuis juillet 2007 (date de la fusion des sociétés composant le groupe sous l'entité WKF) est longue : droits d'auteur, voies et moyens du dialogue social, harmonisation des statuts, harmonisation des classifications, temps de travail, télétravail, journalistes pigistes et travailleurs à domicile, égalité professionnelle, compte épargne temps, Perco... Des négociations qui n'ont cessé depuis trois ans d'être repoussées ou suspendues. La direction a en effet préféré donner la priorité au PSE, au réaménagement, à la cession d'activités ou encore à la recherche permanente de l'individualisation des rémunérations et des relations

capitaliste et l'exploitation de classe...). Face à cette situation, le CE et les syndicats ont lancé une procédure contre la direction au TGI de Nanterre sur cette question : le juge a ordonné le 15 octobre une médiation judiciaire sur les risques psychosociaux, qui s'est achevée le 14 avril par un « accord partiel de médiation », devant déboucher sur une nouvelle médiation

« cette fois conventionnelle » en juin-juillet prochains.

La section syndicale SIPM-CNT fait entendre sa voix dans toutes les instances représentatives du personnel et dans ces négociations, dans le cadre d'une intersyndicale CFDT-CGT-CNT qui a réalisé quelque 49 % aux dernières élections professionnelles et est majoritaire au CE, mais également en



bonne entente avec les autres syndicats de l'entreprise, SNJ, CFTC et FO. Une unité syndicale qui permet de faire face le plus efficacement possible à la situation difficile des salariés et aux attaques répétées de la direction.

En attendant les NAO de mai qui risquent d'être sportives si la direction tente encore une fois de nous vendre des miettes : après Prisma et Mondadori, pourquoi pas Wolters Kluwer ?

Ça bouge à Impact médecine

Impact médecine est une entreprise de presse professionnelle dans le domaine médical. Ses journaux s'adressent à un public de médecins (généralistes et spécialistes) et de pharmaciens. Le SIPM-CNT y est représentatif depuis mars 2010. L'affaire Mediator* (laboratoires Servier) a mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements au niveau des autorités en charge de la santé, et le rôle de la presse médicale a également été mis en question. La commission d'enquête du Sénat a notamment reçu le 10 mars 2011 plusieurs patrons de presse médicale, dont le président d'Impact médecine

pendant trente ans, mais aujourd'hui, pour diverses raisons, cette source de financement tend à se tarir, et par conséquent les résultats sont en baisse. Les effets de deux LBO successifs, un en 2004 puis un autre en 2007, se sont aussi fait sentir sur le nombre de salariés, qui a été quasiment divisé par deux. Résultats en baisse et LBO à rembourser : ce sont pour l'instant les salariés qui ont principalement servi de variable d'ajustement, pour éviter une baisse trop rapide des résultats... Le comité d'entreprise, à majorité SNJ-CFDT, a fini



dans les délais légaux). En effet, depuis sa désignation, un travail intersyndical s'est mis en place avec la CNT (jusqu'alors un peu seule contre tous), aboutissant même, chose jamais vue, à une lettre ouverte au patron signée par l'ensemble des syndicats au sujet d'un licenciement prévu et de formations bimédia. Le jugement est en délibéré, le résultat est prévu pour le 19 avril. Enfin, les NAO devraient avoir lieu bientôt. Une entreprise de presse qui vient de

Le rôle de la presse médicale a également été mis en question dans le cadre de l'affaire Mediator

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale a, quand à elle, reçu le président et la directrice générale de l'entreprise. Ce secteur de la presse, très dépendant de la publicité des laboratoires pharmaceutiques, a été très rentable

par mettre en place une procédure de droit d'alerte (le SIPM-CNT l'avait demandée un mois et demi avant, notamment par le biais d'un tract). Le rapport du cabinet d'expertise mandaté dans le cadre de ce droit d'alerte

vient de parvenir aux représentants du personnel, ce qui devrait permettre d'affirmer encore, mais chiffres à l'appui cette fois, que d'autres possibilités ont été négligées (réduction des frais généraux, renégociation de la dette, etc.) et que les salariés ne veulent plus d'autres licenciements. Une nouvelle déléguée syndicale SNJ-CGT a été désignée par son syndicat. Sa désignation a été contestée par deux salariées (!), soutenues lors de l'audience par le patron (qui a pris le train en marche, n'ayant pas contesté

s'engager, à l'occasion du 8 mars, «de manière volontariste "à jouer la parité des intervenant(e)s"» dans ses colonnes aura sûrement à cœur de réduire les inégalités de salaires, les salaires des femmes étant 20 % inférieurs à ceux des hommes (toutes catégories), l'écart étant de 34 % chez les cadres... Un point parmi beaucoup d'autres à revoir dans cette entreprise.

*** Mediator 150 mg, combien de morts?, d'Irène Frachon, Editions-dialogues.fr, 15,90 €.**

LBO : licenciements bien organisés

Le LBO (*leverage buy out* ou *capital transmission*) est une opération financière de rachat (total ou partiel) d'une entreprise par des investisseurs associés à des cadres dirigeants.

Spécificités de l'opération

- un investissement minimum ;
- un financement par l'emprunt important ;
- une rentabilité maximum sur le court terme.

C'est l'entreprise rachetée (et donc ses salariés) qui supporte en réalité la charge financière de l'emprunt contracté par l'acheteur : un comble ! Pour rembourser rapidement l'emprunt, il va donc falloir faire le nécessaire pour accroître de manière significative le

résultat de l'entreprise rachetée, non pas comme un actionnaire de long terme, mais bien comme un spéculateur. Avec deux objectifs : revendre très vite et très cher.

LBO destructeurs d'emplois

- Pour maximiser leur rendement à court terme, les LBO conduisent notamment les entreprises à :
- minimiser les coûts (pression salariale, absence d'investissements) ;
 - vendre les activités les moins rentables ;
 - diminuer la masse salariale par des licenciements.

La section syndicale SIPM-CNT Impact médecine travaille étroitement avec le Collectif LBO (www.collectif-lbo.org).

Création d'une section syndicale CNT dans la presse

Dans les entreprises privées, la loi du 20 août 2008 a modifié le droit syndical, permettant ainsi à la CNT de créer des sections syndicales au même titre que tout autre syndicat. Les conditions générales sont assez simples :

- avoir au moins deux adhérents dans l'entreprise (la direction n'a pas à connaître leurs noms);
- un de ces adhérents doit avoir un an d'ancienneté minimum pour être désigné représentant de la section syndicale;
- recouvrir les champs géographiques et professionnel de l'entreprise : pour ce critère, le SIPM et sa fédération d'affiliation (la fédération communication-culture-spectacle) permettent de recouvrir l'ensemble du territoire français;
- dans les entreprises de moins de 50 salariés, le représentant de la section syndicale doit être délégué du personnel, ce qui limite l'implantation, mais c'est le cas pour tous les syndicats.

Concrètement, la démarche est plutôt aisée. Il suffit d'adhérer au syndi-

cat, ce dernier envoyant ensuite une désignation d'un RSS (représentant de la section syndicale) à la direction. Cette dernière a quinze jours pour contester la désignation, ce qui peut occasionner un procès au tribunal d'instance. Mais une désignation bien préparée peut éviter ce genre de procédures (ce qui a été le cas à chaque fois pour le SIPM).

Le SIPM a déjà eu recours trois fois à ces nouvelles modalités avec succès : à Wolters Kluwer France, Impact médecine et Hachette Filipachi associés (Lagardère).

Le RSS est réservé aux syndicats dits non représentatifs : ils disposent des droits syndicaux minimaux (tracts, quatre heures de délégation, protection contre le licenciement), mais n'ont pas la possibilité de négocier des accords.

Pour devenir représentatif, le syndicat doit participer aux élections professionnelles (comité d'entreprise et à défaut délégués du personnel) et faire 10 % des suffrages exprimés. C'est ce qui s'est passé à WKF et Impact médecine (cela n'a pas été le cas à HFA, et la section a

désigné un nouveau RSS). Une fois devenu représentatif, le syndicat peut alors désigner un délégué syndical et bénéficier de tous les droits syndicaux. Insistons sur le fait que ces règles s'appliquent dorénavant à tous les syndicats quels qu'ils soient (y compris CGT, CFDT, SNJ, etc.).

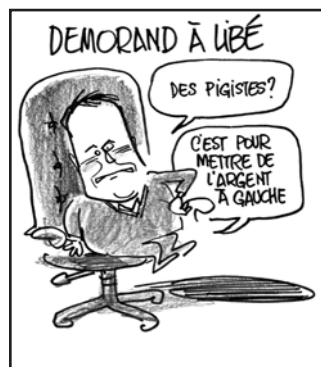
Une autre stratégie peut être de présenter directement une liste aux premier tour des élections professionnelles, réservé aux syndicats. Par exemple, au *Monde diplomatique* (entreprise de moins de 50 salariés), nous avons présenté une liste commune CGT-CNT au premier tour des élections de délégués du personnel, devenant ainsi représentatif et pouvant désigner un délégué syndical dans la foulée.

En conclusion, plus rien ne s'oppose réellement aujourd'hui à l'implantation syndicale de la CNT dans les entreprises privées, notamment dans l'industrie de la presse et des médias, à travers le SIPM et sa fédération. Une ouverture pour implanter un syndicalisme autogestionnaire, combatif et sans compromissions... Et si vous vous laissiez tenter ?

Actualité syndicale

Libération : sacrifices au bas de l'échelle

L'arrivée de Demorand à la tête de *Libération* s'est fait d'une courte tête : 56,7 % des votes internes au journal. Les plus âgés de la rédaction et les membres de la chefferie ont plutôt voté contre un élément extérieur à la culture du journal (une première dans l'histoire de la direction de *Libé*), sans expérience de presse écrite, sans avoir dirigé un journal ni même une équipe. C'est en tout cas avec un nom connu, suggéré à Rothschild par Alain Minc, le triomphe de la marque sur la compétence.



Cette arrivée en petite pompe masque le sort fait aux journalistes du bas de l'échelle; les tâcherons de province qui réalisent depuis près de quatre ans les *LibéVilles* : ces blogs

d'infos locales se sont trouvés comme en sursis dès leur création, laissés à eux-mêmes par la direction parisienne des éditions électroniques. Ces tâcherons sont payés a minima (pour une parution quotidienne, soit 20 feuillets par mois, plus la modération des commentaires des internautes) : 1260 euros net, nettement en dessous du salaire des débutants au siège. Une pure vision comptable de bouts de chandelle mène la direction à se débarrasser de ces salariés les moins couteux de l'entreprise. Un chef de service annonce la nouvelle aux intéressés par téléphone. Ce qui n'est pas une première : la fin de deux de ces sites locaux a déjà été décrétée sans ménage-

ment en 2008, le salaire des journalistes étant finalement pris en charge par la Société des lecteurs, qui a bricolé cette aide pour sauver une présence en région, là où habite la majorité du lectorat de *Libé*.

Quant aux pigistes, ils sont soumis à un régime de douche écossaise sous un robinet qui hésite entre filet d'eau froide et régime sec. Les trois derniers mois de 2010, les commandes ont été bloquées à zéro. Beaucoup sont passés sous le seuil de 7500 euros annuels qui permet de bénéficier du comité d'entreprise ou de voter aux élections internes. Les budgets piges ont subi une érosion de 5 % en 2010, et la baisse est fixée à 9 % pour 2011.



SANTÉ SOCIAL

People and Baby

Un an après, la lutte continue. Pour l'anniversaire de la grève des salariés, la section syndicale de l'entreprise de crèches privées (1000 salariés) a organisé une fête le 9 mars dernier et un rassemblement devant le siège de l'entreprise. Entre-temps, la section syndicale est devenue représentative, la liste commune CNT-CGT aux élections professionnelles de fin 2010 ayant réalisé 26 % des voix. Par ailleurs, les procédures juridiques continuent. Une audience aux prud'hommes, en demande de réintégration des salariées licenciées suite à la grève de mars 2010, s'est tenue récemment. En attendant le résultat fin avril, la lutte continue. On ne lâche rien !

Contacts de la section CNT People and Baby : sectionpetb@cnt-f.org et <http://petiteenfanceenlutte.over-blog.com/>

MÉDIAS ALTERNATIFS

Radio libertaire

Que ce soit sur les ondes de la région parisienne (89.4) ou sur Internet (<http://rl.federation-anarchiste.org/>), Radio libertaire est un des plus anciens médias alternatifs, et sûrement le plus indépendant. Certains syndicats de la CNT y tiennent des émissions, notamment *Le Monde merveilleux du travail*, les mardis soirs de 20h30 à 22 heures. N'hésitez plus !

ÉDUCATION

Zones libres, nouvelle revue de la CNT

Nos camarades du syndicat des travailleurs de l'éducation du 93 sortent une nouvelle revue de réflexion anarcho-syndicaliste et de contre-culture (littéraire, musicale, etc.). Le SIPM y participe également, comme d'autres syndicats de la CNT (bâtiment, culture-spectacle, etc.). Le premier numéro est annoncé pour fin mai, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de ce syndicat : ste93@cnt-f.org

En attendant, ou en plus, nous vous conseillons la très bonne revue trimestrielle *N'autre école*, de la Fédération des travailleurs de l'éducation de la CNT (à laquelle le SIPM a déjà également collaboré dans un numéro sur l'évaluation), dont le dernier numéro porte sur « l'école en 2020 », avec des textes des écrivains Ayerdhal, Johan Heliot, Jean-Pierre Levaray, François Bégaudeau, Gérard Mordillat, Fabien Clavel, etc.
Contact : www.cnt-f.org/nautreecole/



CQFD

Petite pub tendance copinage pour nos camarades du journal CQFD « le mensuel de la critique sociale ». À lire et relire, car ça fait toujours du bien de sortir des sentiers battus et de trouver une information alternative bien mise en page et réalisée avec professionnalisme : www.cqfd-journal.org/

SPECTACLE

Intermittents du spectacle : du régime à l'anorexie

Les négociations de la convention d'assurance chômage ont eu lieu en silence. Pour les annexes 8 et 10 régissant l'intermittence du spectacle, c'est le statu quo jusqu'en 2013, histoire de ne pas faire de vagues avant les élections !

Nous ne pouvons pas nous contenter de ce statu quo !

Mais, au fait, la réforme de 2003, c'est quoi ? En 2003, les négociations de la convention d'assurance chômage ont donné lieu à la mise en place d'un nouveau système d'indemnisation beaucoup plus dur pour les intermittents du spectacle, et l'effet espéré par le Medef a bien eu lieu : l'équivalent d'un plan social de plus de 30000 travailleurs ! Depuis, Pôle emploi multiplie les entourloupes : création du numéro d'objet (attribué uniquement aux spectacles, il empêche la prise en compte des heures d'enseignement), modification surprise de la dénomination des métiers (qui entraîne des travailleurs intermittents à passer au régime général), etc.

Nous voulons vivre de nos métiers !

Nous exigeons, au minimum, le retour au système d'indemnisation d'avant 2003, c'est-à-dire un retour aux 507 heures de travail sur douze mois ouvrant droit à une indemnisation sur douze mois, la disparition du SJR (salaire journalier de référence) et le retour de la « date anniversaire ».

Syndicat Culture-Spectacle région parisienne

Nucléaire : une catastrophe de plus... c'est une catastrophe de trop : ça suffit !



«La catastrophe qui s'est abattue sur le Japon – secousses sismiques, tsunamis – et ses conséquences sont dramatiques : une nouvelle centrale nucléaire, au Japon cette fois-ci, cause d'une catastrophe nucléaire. Pour autant, les risques de l'énergie générée par le nucléaire et la gestion

de ses déchets ne sont pas nouveaux. Les problèmes liés à l'enfouissement, au démantèlement des anciennes centrales et la prise en compte des salariés qui ont été exposés aux radiations ne sont toujours pas résolus... et ne le seront pas aujourd'hui, parce que le nucléaire, même si on veut en sortir, ne s'éteindra dangereusement pas de suite. Autant donc s'y prendre rapidement, stopper ce choix de production énergétique, éviter ses dangers et des soucis pour les générations futures.»

Voici le début du tract du syndicat CNT de la chimie, des mines, des énergies et de l'eau de Bretagne, qui développe une réflexion fondamentale sur la sortie du nucléaire, pour des raisons écologiques, mais également en fonction des dangers sociaux, politiques et internationaux que représente la filière nucléaire.

- ◆ chimieb@cnt-f.org
et www.cnt-f.org/ul.rennes
- ◆ Criirad, www.criirad.org



Un site Internet pour l'actu internationale

La CNT dispose en son sein d'un secrétariat international. Ce dernier tient à jour un site sur les luttes sociales à travers les continents, ainsi que des relations de solidarité avec nombre d'organisations syndicales et sociales en Europe, mais également en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique, etc. Rendez-vous sur Internet pour suivre tout leur travail, essentiel en ces temps de révoltes, de révolutions et d'insoumission aux diktats des classes dirigeantes.

- ◆ www.cnt-f.org/international

LA CNT C'EST QUOI ?

Le syndicat interprofessionnel de la presse et des médias (SIPM) fait partie de la Confédération nationale du travail. La CNT est une organisation syndicale de transformation sociale, autogestionnaire et intercorporatiste. Elle existe en France depuis 1946 et est implantée dans de nombreux secteurs (culture, éducation, bâtiment, commerce, nettoyage, transports, santé, social, agriculture, etc.).

Le SIPM est par ailleurs affilié à la fédération communication-culture-spectacle de la CNT.

TRANSFORMATION SOCIALE ?

Parce que tous les salariés ont les mêmes intérêts et

qu'ils ont besoin d'être unis face à un patronat de plus en plus agressif.

Parce que les grandes avancées sociales (congrés payés, temps de travail, salaires) n'ont été obtenues que dans l'action et la mobilisation.

Parce que les richesses produites par les salariés doivent être redistribuées et non concentrées entre les mains des actionnaires.

AUTOGESTIONNAIRE ?

Parce que les décisions doivent être prises à la base par les salariés eux-mêmes, c'est-à-dire par ceux qui travaillent et qui connaissent la réalité de l'entreprise.

Parce que nos délégués sont élus sur des mandats

précis et sont révocables à tout moment.

Parce que nous refusons les bureaucraties syndicales ainsi que les permanents rétribués, et que toutes nos décisions sont prises collectivement au sein des assemblées générales du syndicat.

INTERCORPORATISTE ?

Parce que nos axes de lutte sortent de la seule défense d'intérêts catégoriels. Journalistes, employés, techniciens et cadres : nous faisons tous partie de la même entreprise et devons avoir les mêmes droits.

Parce que la division des salariés et le chacun pour soi signifient l'exploitation pour tous et toutes. L'interprofessionnalisme, c'est être solidaires pour être plus forts. C'est pour-

quoi nous nous soutenons mutuellement avec les membres des autres syndicats de la CNT.

ET LE SIPM ?

Parce que la financiarisation de la presse entraîne la destruction des métiers et la précarisation de nos statuts.

Parce que de nos conditions de travail dépend la qualité des publications.

Parce que nous tous qui travaillons dans la presse, papier et Internet, audiovisuelle et radiophonique, avons des intérêts communs à défendre.

Le SIPM CNT existe dans plusieurs entreprises et titres, comme Wolters Kluwer (Liaisons sociales, Lamy...), Impact médecine, *Le Monde diplomatique* ou *L'Humanité*.

Les petits boulots de la presse : fixeurs en banlieue



Les Bosquets

Pour ceux à qui l'histoire aurait échappé, elle vaut un petit retour. Le très sérieux journal *Le Point*, et ses non moins reconnus rédacteurs Jean-Michel Décugis, joints à Christophe Labbé et Olivia Decasens, se sont fait piéger par un petit gars nommé Abdel faisant office de «fixeur» à Clichy-sous-bois¹. Ce jeune homme de 23 ans s'est donc fait passer lors d'un entretien téléphonique avec le journaliste, avec un certain talent d'imitateur, pour une jeune femme malienne mariée à un homme polygame, vivant dans la cité des Bosquets à Clichy. Cette petite ville de Seine-Saint-Denis avait déjà défrayé la chronique lorsqu'en 2005, elle fut le point de départ d'une révolte sociale d'ampleur nationale après la mort de deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, dans un transformateur électrique, alors qu'ils voulaient éviter un contrôle de police.

La banlieue, zone de guerre ?

Le titre de couv était à la fois effrayant et aguicheur : «Immigration, Roms, allocations, mensonges... Ce qu'on n'ose pas dire», avec en une le portrait de la fille d'Alexandre Romanès, du cirque du même nom.

De quoi susciter l'adhésion des amateurs de thèses lepénistes. La banlieue n'est, certes, pas toujours rose, mais qu'est-ce donc que ce petit métier qui a émergé en octobre dernier sur la scène médiatique ? Le «fixeur» est connu des rédactions et de leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, puisque ce sont eux qui se font enlever avec les journalistes vadrouillant dans les pays en guerre, leur servant d'intercesseurs, de guides et d'interprètes. Mais «la banlieue» serait-elle donc un pays en guerre, peuplé d'habitants armés jusqu'aux dents et baragouinant un sabir incompréhensible, pour que les journalistes d'investigation aient besoin de tels guides dans les cités HLM ?

Guérilla urbaine

Les habitants des quartiers dits «populaires» sont, à n'en pas douter, victimes d'une guerre de classes et des préjugés qui en découlent. Peut-être est-ce dû à la sociologie, les journalistes y vivant rarement et les connaissant mal ; peut-être est-ce la faute aux politiques, qui

ont cru bon de décréter l'état d'urgence² le 9 novembre 2005 pour mettre fin aux troubles, donnant lieu à des scènes dignes d'*Apocalypse Now*, avec hélicoptères dont le phare balaye les façades des immeubles et les terrains de foot pelés, allant même jusqu'à prévoir l'envoi de drones dans les grands ensembles. Aux grands maux sociaux, les grands remèdes sécuritaires.

Le collaborateur le moins cher

Enfin du point de vue syndical, la précarisation des travailleurs de la presse connaît un nouvel échelon. Après avoir vu les «pigistes», journalistes rémunérés à la tâche, puis les «correspondants locaux de presse» (ou CLP), qui sont réputés «rendre service à un journal» et sont payés environ 5 euros l'article et 3 euros la photo, mais sont malgré tout déclarés, on découvre aujourd'hui les «fixeurs», jeunes gens à qui on peut glisser un petit billet dans une cage d'escalier pour les remercier de leurs bons et – le plus souvent – loyaux services.

¹ Voir www.arretsurimages.net/contenu.php?id=3410 et écouter l'émission de D. Mermet sur le sujet : http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=2000&var_recherche=abdel

² Du jamais-vu depuis la guerre d'Algérie sur le territoire français.

**PLUS D'INFOS SUR : WWW.CNT-F.ORG/SIPM
PAR MAIL : PRESSE.RP@CNT-F.ORG**